

## Codep35 Badminton

Maison des sports - 13 bis Avenue de Cucillé  
35065 RENNES Cedex

[www.codep35badminton.fr](http://www.codep35badminton.fr)

Tél. : 02 99 54 67 60

e-mail : [codep35badminton@wanadoo.fr](mailto:codep35badminton@wanadoo.fr)

Responsable du championnat :

Louis MORIN

Tél. bureau : 02 23 28 47 75 (répondeur)

e-mail : [morin.louis@wanadoo.fr](mailto:morin.louis@wanadoo.fr)

# Reprise du Championnat Corporatif de Badminton Saison 2009-2010

Madame, Mademoiselle, Monsieur, vous pratiquez le badminton en entreprise et voulez en découdre ? Alors oui : le **championnat corporatif de badminton** est pour vous, spécialement dans cette nouvelle édition de la saison 2009-2010 !

## Réunion de préparation

Afin de régler les derniers détails de la nouvelle saison de championnat (calendrier, divisions, règlement), vous êtes conviés à la réunion des responsables d'équipes qui est prévue :

le **Mercredi 7 octobre**  
à **19 H**  
à la **Maison des Sports, 13 bis Avenue de Cucillé, à Rennes**

## Dossier d'inscription

Vous trouverez ci-joint un dossier d'inscription pour le championnat corporatif saison 2009-2010.

Ce dossier d'inscription est à envoyer au **Codep35 Badminton** à l'adresse ci-dessus avant la réunion de préparation ou à remettre au plus tard le jour de la réunion.

Vous pourrez toujours bien sûr inscrire de nouveaux joueurs au cours de la saison, cela vaut pour les retardataires. Inscrivez donc le plus tôt possible l'équipe et les joueurs en règle.



Les éléments du dossier sont :

### Fiche d'inscription

Une fiche de renseignement est à remplir pour chaque équipe engagée. Cette fiche renseigne notamment la raison sociale de l'équipe (entreprise), les coordonnées du responsable d'équipe (capitaine), la composition de l'équipe (celle-ci peut toujours évoluer par la suite, s'il y a de nouveaux joueurs ou joueuses par exemple).

### Frais d'inscription et de secrétariat

- **45 €** pour la première équipe,
- **35 €** pour la seconde équipe,
- **25 €** pour chaque équipe suivante.

### Demande de licences

Pour les joueurs non licenciés en club, la commission du championnat corporatif peut prendre en charge la licence. Indiquer alors les joueurs concernés et joindre alors pour chacun d'entre eux impérativement :

- le montant Codep35 de la licence : **40,40 €** pour chaque adulte et **32,80 €** pour chaque jeune,
- la date de naissance,
- le N° de licence de la saison passée (si le joueur était licencié),
- l'adresse du joueur (par défaut, l'adresse de l'équipe sera utilisée).
- un certificat médical de **non contre-indication à la pratique du badminton en compétition**, rempli par un médecin sur la base du formulaire fédéral (disponible sur [www.ffba.org](http://www.ffba.org))



Pour les **vétérans** (personnes nées avant 1970), il faut en plus :

- un certificat médical annuel de **vétérans autorisés en compétition** (ou V.A.C.), rempli par un médecin **du sport** sur la base du formulaire fédéral (disponible sur [www.ffba.org](http://www.ffba.org)). Le médecin décide des examens complémentaires éventuellement nécessaires.

Pour les **jeunes** (personnes nées après 1990) : nous consulter (votre société fait vraiment travailler des enfants ?).

Tous les chèques sont à rédiger à l'ordre du : **Codep35 Badminton**

**Et répétons-le encore une fois : le dossier d'inscription et tout élément administratif sont à envoyer au Codep35 Badminton !**

L'adresse figure en tête de ce courrier.

# Rappel du fonctionnement du championnat

## □ Les équipes

Une équipe peut être engagée dans le championnat corporatif si elle répond aux critères établis par la Fédération Française de Badminton (FFBa). Voir l'extrait correspondant du Guide Fédéral. Le Codep35 se réserve également, après passage en commission, la possibilité d'accepter des équipes d'associations sportives établies sur des critères communautaires.

Pour le championnat d'Ille-et-Vilaine, un minimum de 2 hommes et de 2 femmes est nécessaire par équipe.

## □ Les joueurs et joueuses

Chaque joueur ou joueuse doit être obligatoirement licencié en compétition à la FFBa. La commission du championnat corporatif peut délivrer des licences aux joueurs ou joueuses non licenciés en club.

Le cas des joueurs ou joueuses dits extérieurs ou invités sera examiné au cas par cas par la commission du championnat corporatif sur justification présentée par l'équipe. Au plus, un seul joueur ou joueuse de ce type sera autorisé par équipe.

Chaque compétiteur, surclassé ou non, doit fournir chaque saison un certificat médical de non contre indication à la pratique du badminton en compétition établi par un médecin.

Le championnat est de type compétition senior. Cela signifie que les joueurs engagés doivent pouvoir y concourir. C'est-à-dire :



- Les jeunes nés en 1991 ou 1992 sont en catégorie junior et doivent faire l'objet d'un simple surclassement (1S). Pour cela, le médecin doit remplir la partie spécifique correspondante du formulaire de demande de certificat médical.
- Les jeunes nés en 1993 ou 1994 sont en catégorie cadet et doivent faire l'objet d'un double surclassement (2S), accompagnant le certificat médical, et pour lequel il existe également une procédure spécifique.
- Les jeunes nés après 1994 ne peuvent pas être surclassés en senior (et ne peuvent donc pas participer au championnat corporatif).
- Les adultes nés avant 1970 sont en catégorie vétéran et doivent pour jouer en sénior faire l'objet d'un surclassement de vétéran autorisé en compétition (VAC), établi par un médecin du sport.

En cas de surclassement (1S, 2S ou VAC), il existe donc différentes modalités administratives à effectuer. Le règlement médical complet est normalement consultable en ligne sur le site WEB de la FFBa (<http://www.ffba.org>). Les formulaires à utiliser concernant les surclassements y sont notamment téléchargeables ainsi que les certificats médicaux types, vous les trouverez actuellement dans la rubrique Fédération - Règlements - Chap 02 - Statut des Joueurs ([http://www.ffba.org/federation/regles.php3?num\\_chap=2](http://www.ffba.org/federation/regles.php3?num_chap=2)).

Pour de amples précisions sur les surclassements ainsi que sur le mode opératoire exact correspondant, merci de contacter le secrétariat du Codep35 Badminton.

## □ Les rencontres

Chaque rencontre entre 2 équipes se déroule en 5 matches :

1 simple homme	1 simple dame	1 double hommes	1 double dames	1 double mixte
----------------	---------------	-----------------	----------------	----------------

Pour chaque rencontre, le capitaine de l'équipe qui reçoit prend à sa charge l'organisation de la rencontre :

◇ **la prise en charge du lieu de la rencontre**

Il a la possibilité de regrouper l'ensemble des matches de la rencontre dans un même créneau horaire ou de faire jouer les matches séparément.

L'expérience montre qu'il faut au moins compter sur la disponibilité de 2 terrains sur une durée de 1h30 à 2h00.

◇ **la prise en charge des volants**

## □ Les divisions

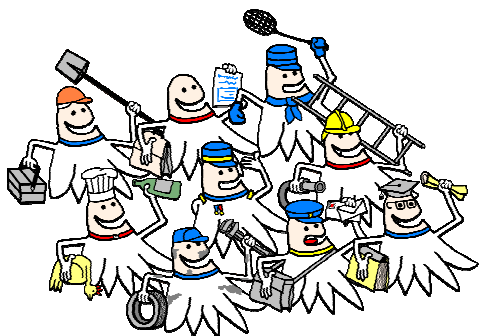
Le schéma de principe de la saison passée (4 divisions éventuellement de 2 ou 3 poules, divisions de 5 à 6 équipes et rencontres en aller/retour) sera éventuellement reconduit pour la nouvelle saison. Cependant, en fonction du nombre final d'équipes inscrites, l'organisation pourra en être changée afin de tenir compte des créations et des désaffections d'équipes.

## □ Le règlement

Le règlement du championnat est en cours de révision. Aucun changement majeur n'est pour l'instant prévu par rapport au règlement de la saison précédente (disponible sur demande). Il sera communiqué à chaque équipe avec le calendrier. Certains points pourront être débattus lors de la réunion de préparation.

## □ Le calendrier

Le calendrier sera établi à l'issue de la réunion de préparation en fonction des équipes inscrites. Il faut compter environ une dizaine de rencontres dans la saison, à raison d'une rencontre toutes les 3 semaines environ. Ce rythme semble bien convenir à tous. Idéalement, le championnat devrait débiter idéalement semaine 42 (à partir du 12 octobre 2009).



Maintenant que vous savez tout,  
C'est à vous de jouer et de motiver vos troupes pour  
cette nouvelle saison !

Nous comptons bien évidemment sur votre présence  
à la réunion du 7 octobre prochain.  
D'ici-là, bien sûr, n'hésitez pas à nous contacter si un  
doute subsiste sur un ou plusieurs points particuliers.

A bientôt !

